

## Modification de contrat de placement AFJ

## **VEUILLEZ REMPLIR TOUS LES CHAMPS**

- La présente « Modification de contrat de placement » annule et remplace les éléments mentionnés sur le contrat de placement
- L'acceptation de la modification est notamment subordonnée aux places disponibles, elle sera effective uniquement après la signature de la coordinatrice
- En cas d'absence, toutes les heures convenues dans le présent contrat seront facturées.
- Tout quart d'heure entamé est dû
- Les parents doivent être atteignables durant la journée
- Sauf urgence, seule la personne titulaire de l'autorisation est autorisée à prendre en charge les enfants et faire les trajets scolaires

ENFANT	NOM :		PRENOM :							
	Né-e le : ☐ Pré ☐ Para (dès la 2P)									
	DES ECOLIERS			Г						
L'enfant doit-il être accompagné à l'école ?  *(Le trajet de l'AMF avec et sans enfant est considéré comme temps de placement)										
*(Le trajet de	e l'AMF avec et sans en	fant est considéré	comme tei	mps de plad	ceme	ent)				
Nom et lieu	Nom et lieu de l'école : Tél. :									
	les parascolaires se re hors des vacance				olair	e). Tout j	our d'a	bsence	pour	un
PARENT	NOM :			PRENOM :						
	Adresse :									
	NPA Lieu :									
	Téléphone :									
NOM ET PRENOM DE L'AMF :										
NOM ET P	RENOM DE LA COC	RDINATRICE :								
Modification demandée par le parent / l'AMF le : pour le :										
FREQUENT	ATIONS (arrondir au ½	⁄₄ h)								
Horaires	Matin	Mid	i	Ap	rès-n	nidi	déjeu.	collation	dîner	goûter
Lundi	à	à		'	à			П		
Mardi	à	à			à					
Mercredi	à	à			à					
Jeudi	à	à			à					
Vendredi	à	à			à					
Samedi					,					

IRREGULIER							
Le planning doit être donné à l'A	MF au moins 15 jours à l'avance pour le mois à venir.						
Nombre d'heures d'accueil minimum par mois prévu dans la période de facturation							
(du 16 au 15 du mois suivant)	:						
Le nombre d'heures mensuelles	est calculé sur la base de 80% de l'horaire d'accueil souhaité à 100%						
(Si les heures effectives sont inférie	ures, le quota minimum sera facturé au prorata des jours d'accueil)						
Jours d'accueil réservés :							
NOMBRE DE SEMAINES DE V	ACANCES – A REMPLIR EN CAS DE MODIFICATION						
L'AMF prendra semaines de vacances par année civile							
L'enfant de la naissance à la f	in de la 1P prendra semaines de vacances par année civile						
Remarques :							
contrat et complète les inforr	nilial de jour Yverdon-les-Bains et Région fait partie intégrante de ce mations utiles au placement. Par leur signature, les adultes concernés ance du règlement pour l'accueil familial de jour des enfants ainsi que						
Signatures :							
Date :	Signature du parent :						
Date :	Signature de l'AMF :						
Co formulaire doit être transm	nis sans délai pour validation et signature						
oc formulaire don eire transm	13 Suris delai pour vandation et signature						
	à remplir par la coordinatrice						
La demande est	FUSÉE						
☐ ACCEPTÉE PAR LA COORDI	NATRICE ET PRENDRA EFFET DÈS LE :						
Date :	Signature de la coordinatrice :						
<u>Distribution</u> : Mail au-x parent-s placeur-s et l'AM	F						